

## COMPTE RENDU

L'an deux mille vingt et un, le dix sept avril à neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Charles LEMOINE, Maire.

Nombres de membres en exercice : 27

Date de convocation du Conseil Municipal : 09 avril 2021.

**Monsieur Charles LEMOINE, procède à l'appel des conseillers municipaux et constate que le quorum est atteint.**

**Présents :** MM. LEMOINE Charles - STIEN Patrick – DENIZON ZAWIEJA Isabelle – ANTIDORMI Antonio - GUISGAND Patricia - VERRIEZ Francis - ALLAMANDO Claudine - VANGHELLE Gérard – ROCCA FAZIO Gaëtane – SIMON Jean – DESSEINT Henri Paul - PETIT Martine - LEGRAND Claude Hervé - BAVAIS Sylvie - LANCELLE Jérôme – LAKOMY Jérôme - PLOUCHART Patricia – MASOCCO Loïc – LACOUR Frédérique – BLEUSEZ Nicolas.

**Absente :** Mme COUSIN CONSILLE Alfréda.

**Excusés :**  
M LEFEBVRE Thierry (procuration à M Patrick STIEN)  
Mme THERY VILAIN Myriam (procuration à Mme Isabelle DENIZON)  
Mme BROCAILVANGHELLE Sandrine (procuration à M Charles LEMOINE)  
Mme CLAISSE BLEUSEZ Véronique (procuration à Nicolas BLEUSEZ)  
Mme LELEU Séverine (procuration à Mme Gaëtane FAZIO )  
M LANCIAUX Alphonse (procuration à Gérard VANGHELLE)

### **DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE**

Madame Isabelle DENIZON est nommée secrétaire de séance.

### **EXAMEN DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 06 MARS 2021:**

Sans observation, il est adopté dans son intégralité.

### **INFORMATION SUR LES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE DANS LE CADRE DES DELEGATIONS QUI LUI ONT ETE DONNEES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL (ART L 2122-22 et L 2122-23 DU CGCT) :**

Il s'agit de consultations effectuées selon la procédure prévue par l'article 28 du CMP.

Néant

### **SOMMAIRE :**

- 1) **Approbation du Compte de Gestion 2020.**
- 2) **Approbation du Compte Administratif 2020.**
- 3) **Affectation du résultat de fonctionnement du compte administratif de l'exercice 2020.**
- 4) **Vote des taux des taxes communales.**
- 5) **Attribution des enveloppes financières pour les fournitures scolaires. (Annexe n°5)**
- 6) **Vote des subventions.**
- 7) **Vote du budget primitif 2021 de la Commune.**

- 8) **Convention d'entretien du domaine public départemental en agglomération relative à la signalisation horizontale :**  
9) **Création d'un coin des mamans – Demande de subvention.**  
Questions diverses

## ORDRE DU JOUR

### 1) **Approbation du Compte de Gestion 2020.**

Délibération n° 08/2021

Le compte de gestion est élaboré par le comptable public (percepteur) qui est chargé en cours d'année d'encaisser les recettes et de payer les dépenses ordonnancées par le Maire après vérification de leur régularité formelle. Il se présente de manière identique au compte administratif élaboré par le Maire. Les deux documents doivent concorder parfaitement.

#### **Le Conseil Municipal :**

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que le compte de gestion est régulier.

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2020, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

**Déclare** que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2020 par le Receveur, visé et certifié par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Résultats du vote :

En exercice	: 27
Présents	: 20
Votants	: 26
Contre	: 0
Abstentions	: 0
Pour	: 26

### 2) **Approbation du Compte Administratif 2020.**

Délibération n° 09/2021

#### **Exposé :**

Le compte administratif est le relevé exhaustif de toutes les opérations de recettes et de dépenses qui ont été réalisées durant l'exercice comptable de l'année écoulée. Il est établi par le Maire et permet de juger de la gestion communale.

#### **Le Conseil Municipal,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2121-14, L.2121-21 et L.2121-29 relatifs à la désignation d'un président autre que le maire pour présider au vote du compte administratif et aux modalités de scrutin pour les votes de délibérations,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2121-31 relatif à l'adoption

du compte administratif et du compte de gestion,

Considérant que M. Patrick STIEN a été désigné pour présider la séance lors de l'adoption du compte administratif,

Considérant que M. Charles LEMOINE, Maire, s'est retiré pour laisser la présidence à M. Patrick STIEN pour le vote du compte administratif,

Délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2020 dressé par l'ordonnateur, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

Vu l'approbation du compte de gestion de l'exercice 2020 dressé par le comptable public,

Après en avoir délibéré,

**APPROUVE** le compte administratif de l'exercice 2020, lequel peut se résumer de la manière suivante :

Résultat de fonctionnement de l'exercice 2020 :	588 385.00 €
Reprise du résultat de l'exercice 2019 :	502 486.22 €
Résultat de fonctionnement à affecter :	1 090 871.22 €
Solde d'investissement de l'exercice 2020 :	154 466.30 €
Reprise du résultat de l'exercice 2019 :	394 322.31 €
Solde d'exécution d'investissement (hors restes à réaliser) :	548 788.61 €
Recettes d'investissement restant à réaliser :	0.00 €
Dépenses d'investissement restant à réaliser :	1 404 500.00 €

**CONSTATE**, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

**RECONNAIT** la sincérité des restes à réaliser.

**ARRETE** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Résultats du vote :

En exercice	: 27
Présents	: 20
Votants	: 25
Contre	: 0
Abstentions	: 0
Pour	: 25

3) **Affectation du résultat de fonctionnement du compte administratif de l'exercice 2020.**

Délibération n° 10/2021

**Le Conseil Municipal,**

Vu, l'instruction M14,

Vu, le compte administratif de l'exercice 2020 approuvés

Après avoir délibéré sur les résultats définitifs de l'exercice 2020

**Décide par 26 Voix pour, 0 Voix contre, 0 Abstentions**, de l'affectation de l'excédent de fonctionnement de l'exercice 2020 comme suit :

**1°) Détermination du résultat d'investissement de l'exercice 2020**

TOTAL DES CHARGES : 407 551.40 €                      TOTAL DES PRODUITS : 562 017.70 €

**RESULTAT : 154 466.30 €**

Résultat antérieur : 394 322.31 €

**RESULTAT CUMULE : 548 788.61 €**

Reports de dépenses : 1 404 500.00 €

Reports de Recettes : 0.00 €

-----  
**RESULTAT CUMULE AVEC RESTES A REALISER : - 855 711.39 €**

**2°) Détermination du résultat d'exploitation de l'exercice 2020**

TOTAL DES DEPENSES : 2 079 893.65 €      TOTAL DES RECETTES :      2 668 278.65 €

**RESULTAT : 588 385.00 €**

**3°) Affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2020**

cpte 12 Résultat N (déficit)      ou Résultat N (excédent) cpte12  
cpte 12 Résultat antérieur (déficit)      ou Résultat antérieur (excédent) cpte110      502 486.22 €

**RESULTAT A AFFECTER : 1 090 871.22 €**

Affectation par ordre de priorité

Couverture du déficit d'exploitation ou besoin d'autofinancement par réduction des Charges      0.00 €

Couverture du besoin de financement **Cpte 1068**      **855 777.65 €**

Autofinancement complémentaire **Cpte 1068**      **0.00 €**

Report à nouveau      Cpte 110      **235 159.57 €**

Les crédits seront inscrits au budget primitif de l'exercice 2021.

**4) Vote des taux des taxes communales.**

Délibération n°11/2021

**Exposé :**

Pour mémoire les taux de la TH sont gelés automatiquement jusqu'en 2022.

Après la première phase de dégrèvement (de 2018 à 2020 pour 80 % des ménages) entièrement compensé par l'Etat, 2021 correspond à la première année d'exonération pour les ménages restant. A compter de 2023, plus aucun contribuable ne paiera de taxe d'habitation sur les résidences principales. Seules les résidences secondaires et les logements vacants continueront d'y être assujettis.

L'indexation automatique des bases d'imposition est effectuée par le gouvernement depuis 2018 par rapport à l'indexation annuelle des prix à la consommation. La revalorisation des bases est de 0.2% en 2021.

**Le Conseil Municipal,**

**Décide, par 26 voix pour , 0 voix contre, 0 Abstention,** de maintenir les taux appliqués en 2020, ce qui donne pour l'année 2021 :

- Taxe Foncière Bâtie      :      41,40 %

- Taxe Foncière Non Bâtie      :      76,57 %

Pour mémoire le taux de la taxe d'Habitation est de 16,82 %.

**5) Attribution des enveloppes financières pour les fournitures scolaires.**

Délibération n° 12/2021

**Le Conseil Municipal,**

Après en avoir délibéré,

**Décide par 26 voix pour, 0 voix contre, 0 Abstentions,** comme suit les enveloppes financières pour l'exercice 2021 attribuées aux écoles publiques pour les fournitures scolaires

Ecole	Effectif	Fournitures	
		Mt / Elève	Total
Condorcet	133	49,00 €	6 517,00 €
Langevin	89	49,00 €	4 361,00 €
Curie	81	44,00 €	3 564,00 €
Pasteur	66	44,00 €	2 904,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>369</b>		<b>17 346.00 €</b>

**6) Vote des subventions.**

Délibération n° 13/2021

**Le Conseil Municipal,**

Après en avoir délibéré,

**Décide par 26 voix pour, 0 voix contre, 0 abstentions,** d'octroyer les subventions suivantes, précisant que chaque élu membre d'un bureau de l'une des associations n'a pas pris part au vote de la subvention de l'association concernée :

<b>SUBVENTIONS SOCIETES LOCALES</b>	<b>En Euros</b>
Amicale des Anciens Elèves de ROEULX	4 195
Coopérative de l'école publique Condorcet	1 051
Coopérative de l'école publique Langevin	703
Coopérative de l'école publique Curie	640
Coopérative de l'école publique Pasteur	521
Association ACPG-CATM Section de ROEULX	431
Amicale des Sapeurs Pompiers de ROEULX	444
Amicale du Personnel Communal de ROEULX	365
Association "Entraide et Solidarité"	1 243
Association des Chasseurs de ROEULX	73
Secours Populaire de ROEULX	706
Les Restos du Cœur	258
Après-midi récréatif	135
Office Municipal des Sports de ROEULX	1 368
Athlétic Club de Roelux	350
Cyclo Club de Roelux	659
Heuroelux de Marcher	304
Tennis Club de Roelux	0
Pétanque Roelxoise	585
Racing Club de Roelux	7 078
Gymnastique Féminine	760
Karaté Club de Roelux	1 327
Volley Ball Club de Roelux	1 142
Société Tir "La Mouche"	722
Infinity Biker's Club Moto	300
Club Historique	217
Batterie Fanfare de Roelux	905
Association des résidents et amis de l'ADGV	118
USEP de Roelux	311
Association l'Aronde	168

<b>SUBVENTIONS SOCIETES DIVERSES</b>	
Comité Amiante Prévenir et Réparer	75
Association des Secrétaires de Mairie du canton de Denain	156
F.L.A.S.E.N - LILLE	20
Association Française des Myopathies	30
Association Française des Sclérosés en plaque	30
Association des parents d'enfants déficients auditifs RONCHIN	30
Association des Paralysés de France	30
Institut sur la recherche sur le cancer de Lille	30
Union des Aveugles et déficients visuels du Nord	20
Institut Pasteur - LILLE	20
Association Familiale Papillons Blancs - DENAIN	62
Sté Colombophile Local Unique	236
Comité Régional NORD FSGT VALENCIENNES	20
Foyer Socio-éducatif Collège Voltaire LOURCHES	140
Association Parents d'Elèves Lycées Jules Mousseron DENAIN	100
Association Parents d'Elèves Collège Voltaire LOURCHES	100
Amicale des Anciens Elèves Lycée KASTLER	100
Amicale des parents d'élèves du Collège de l'Ostrevant	15
Collège de l'Ostrevant	30
Printemps Culturel du Valenciennois	747
Association "Musée de la Résistance en Zone Interdite"	54
Association Nationale Anciens Combattants de la Résistance	50
Association Iris Environnement	8 322
Association Bassin Minier patrimoine mondial versant Nord	100

<b>SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES</b>	
Coopérative de l'Ecole CONDORCET (sorties)	300
Coopérative de l'Ecole LANGEVIN (sorties)	300
Coopérative de l'Ecole CURIE (sorties)	300
Coopérative de l'Ecole PASTEUR (sorties)	300
Grand Prix de Denain	
Amicale du personnel communal	

<b>SUBVENTIONS DIVERSES MANIFESTATIONS</b>	
La Mouche (festivités de juillet)	127
Société Colombophile Local Unique (14 juillet)	127
La Pétanque Roedulxoise (Fête foraine)	127
La Mouche (Fête foraine)	177
Section Loisirs Créatifs Amic. Anc. Elèv. Roelx (banq. Anciens)	177

Le tennis club ne perçoit pas de subvention cette année puisqu'il a bénéficié d'une subvention de la ligue de tennis des hauts de France dans le cadre des travaux de réfection des cours extérieurs dont le coût a été entièrement supporté par la commune.

D'autre part, les subventions sont versées en deux fois, 50% dès leur adoption par le conseil municipal et le solde en septembre. De même, elles pourront être minorées en cas d'annulation ou de non-participation aux manifestations locales dans lesquelles certaines associations doivent prendre une part active.

#### 7) **Vote du budget 2021 de la commune :**

Délibération n° 14/2021

#### **Le Conseil Municipal,**

Après avoir pris connaissance des propositions qui lui sont faites pour le prévisionnel du Budget Primitif de la Commune,

**Vote** le Budget Primitif 2021 de la Commune comme suit :

➤	Section de Fonctionnement :	2 897 093.57 €uros
➤	Section d'Investissement :	2 579 885.00 €uros

Résultats du vote :

En exercice	: 27
Présents	: 20
Votants	: 26
Contre	: 26
Abstentions	: 26
Pour	: 26

**8) Convention d'entretien du domaine public départemental en agglomération relative a la signalisation horizontale :**

Délibération n° 15/2021

**Exposé :**

Le conseil départemental du Nord a décidé de reconduire la prise en charge de la totalité du marquage de guidage et des carrefours en agglomération dans toutes les communes de moins de 10 000 habitants. Une convention doit toutefois être passée en ce sens entre les communes et le département.

Compte tenu de l'intérêt pour la commune, il est proposé au conseil municipal de passer cette convention d'entretien du domaine public départemental en agglomération avec le Département du Nord.

**Décision :**

Adopté à l'unanimité

**9) Création d'un « coin des mamans » – Demande de subvention.**

Délibération n° 16/2021

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que dans le cadre du programme de travaux élaboré en début de mandat, il est prévu de réaliser un square à destination des enfants en bas âge.

Il informe l'assemblée que le Département du Nord a lancé un appel à projet 2021 au titre de l'Aide Départementale aux villages et Bourgs, destiné aux communes de moins de 5000 habitants qui souhaitent engager des travaux d'aménagement dont le cout est plafonné à 70 000 € HT.

Il présente une étude portant sur la réalisation d'un « coin des mamans » dans l'enceinte du complexe sportif pour un montant de 70 000 € HT comprenant les travaux pour 66 770.00 € et 3 230.00 € pour le maitrise d'œuvre.

Il propose à l'assemblée :

- De valider le projet de création du « coin des mamans » dans l'enceinte du complexe sportif.
- De Solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental du nord au titre de l'ADVB à hauteur de 50% du montant HT du projet.
- De l'autoriser à prendre les engagements financiers correspondants
- D'inscrire les crédits nécessaires au budget 2021.

**Décision :**

Adopté à l'unanimité

**Questions Divers :**

**Présentation de la politique de la Communauté d'Agglomération de la Porte du Hainaut :**

Madame Isabelle Denizon, Vice-Présidente à la CAPH, fait une présentation synthétique de la politique mise en œuvre par la CAPH. Le rapport est joint au présent compte rendu.

**T.E.O.M.:**

Monsieur Patrick STIEN intervient suite à la réponse du Président de la CAPH adressée aux pétitionnaires qui se sont élevés contre les modalités d'institution de la Taxe d'enlèvement des ordures ménagères.

-----  
**Acquisition d'un terrain jouxtant la Cense aux Mômes :**

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée que la commune est en négociation avec les propriétaires d'un terrain jouxtant la Cense aux Mômes dans le but d'en faire l'acquisition. Ce sujet fera l'objet de l'ordre du jour d'un prochain conseil municipal une fois que nous aurons obtenu l'ensemble des éléments permettant de contractualiser cette acquisition.